



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**AUGMENTATION DE CAPITAL DE CITIVIA SPL :
APPEL A SOUSCRIPTION DE PARTS NOUVELLES**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-5-2-1 du 2 décembre 2016 relatives à l'augmentation de capital de CTIVIA SPL, à la délégation donnée à la Commission permanente de prendre toutes les décisions financières et techniques qui s'imposeront dans le cadre de la participation départementale à l'augmentation de capital de la société et à l'autorisation donnée au Président du Conseil départemental de signer tout document relatif à la réalisation de cette augmentation de capital,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-1-2 du 17 mars 2017 relative au Budget primitif 2017 du Département du Haut-Rhin,

VU l'assemblée générale extraordinaire de CITIVIA-SPL le 7 avril 2017,

VU la demande formulée par CITIVIA-SPL le 18 avril 2017,

VU l'avis de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'économie du 28 avril 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Département à participer à l'augmentation du capital de CITIVIA-SPL à hauteur de 140 434,56 €,
- Autorise le versement de sa participation en 5 années de 2017 à 2021 et décide d'effectuer un premier versement en 2017 de 40 000 €,
- Précise que les crédits de paiement seront prélevés sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 26, fonction 01, nature 261, code programme 3333.

Mesdames Josiane MEHLEN-VETTER, Catherine RAPP, Marie-France VALLAT, administratrices de la société, et Monsieur Vincent HAGENBACH, maire de RICHWILLER, commune actionnaire de la société, ne participent ni aux débats, ni au vote.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité